

Le tarif horaire Cnav est fixé à 21,10 euros pour 2021

Début novembre, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse a validé le montant 2021 de sa participation horaire pour l'aide humaine à domicile. Le tarif horaire pour les interventions d'action sociale passe de 21 € à 21.10 €.

VILLE ET SERVICES



SOUTIEN LA CAMPAGNE

#URGENCEDOMICILE

Alors que 80% des Français souhaitent vieillir à domicile, il est déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, et des familles en difficulté. Oubliés des pouvoirs publics depuis de trop nombreuses années, l'aide et le soin à domicile ont urgemment besoin de financements et d'une loi Grand âge et autonomie ambitieuse pour continuer à accompagner les plus fragiles.

Face à l'urgence de la situation, à la détresse des salariés, aux attermoissements du Gouvernement, les 4 fédérations du secteur associatif de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile (dont l'UNA, réseau de Ville et Services) ont décidé d'unir leurs forces en lançant à partir du 27 janvier, une vaste campagne de communication. Cette campagne appelle les Français à les soutenir en interpellant directement leurs élus.



La crise sanitaire a permis un début de reconnaissance pour nos intervenants à domicile en 1ère ligne, mais le temps des annonces, les reports successifs de décisions sur la future loi Grand Age et Autonomie ou la revalorisation des salaires et les allers-retours sans fin entre le Gouvernement et les départements pour assurer les financements nécessaires doivent cesser. Il est aujourd'hui urgent de mobiliser toutes les forces en présence pour soutenir le secteur et prendre à bras le corps le défi du vieillissement de la population. **Suite page 2**



Cette campagne appelle les Français à interpeller leurs élus, via une plateforme dédiée (www.urgencedomicile.org), afin de soutenir les structures et les salariés du domicile autour de trois principales revendications :

Une loi grand âge et autonomie ambitieuse

Attendue depuis plusieurs années, promise par le Président de la République en 2019 et sans cesse repoussée, cette loi doit, en urgence, répondre aux défis du grand âge. La crise sanitaire a remis en exergue cette impérieuse nécessité ! Les fédérations associatives du domicile demandent une mise en œuvre de cette loi Grand



L'impérative revalorisation des métiers de la branche de l'aide à domicile

A l'heure actuelle, le salaire net moyen des salariés qui interviennent à domicile est de 970 € par mois. Les métiers du domicile ne sont plus attractifs alors qu'ils sont indispensables au maintien du lien social ! Ce niveau de salaire découle des politiques publiques qui s'imposent aux structures des 4 fédérations.



Des financements pour couvrir les besoins et accompagner les évolutions des services

Les financements octroyés par les pouvoirs publics ne permettent pas de couvrir les coûts de la plupart des structures existantes, ce qui menace leur pérennité. De plus, les besoins des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, sont de plus en plus importants, du fait du vieillissement de la population, d'une volonté de choisir son lieu de vie et d'être accompagné à domicile dans la diversité de ses



VILLE ET SERVICES
ASSOCIATION LOI 1901
112, AV. GÉNÉRAL LECLERC
54600 VILLERS-LES-NANCY
03 83 28 46 05

